

**IEN Circonscription xxx**

Bordeaux, le 13 mai 2024

Affaire suivie par :

assistant prévention circonscription xxx

Tél :

**Objet : Ecole « xx » - Demande Dossier Technique Amiante (DTA)**

M. Le Maire,

L'école [*nom de l'école*] m'alerte concernant la présence d'amiante au sein de l'établissement.

Conformément à la réglementation relative à la protection des populations et des travailleurs contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante, inscrite au Code de la santé publique – articles 1334-1 et suivants –, les collectivités locales ont procéder à un inventaire de la présence éventuelle d'amiante dans les bâtiments dont elles sont propriétaires.

Pour les locaux construits avant le 1er juillet 1997, un repérage « étendu » de la présence d'amiante et la constitution d'un dossier technique amiante étaient à effectuer au 31 décembre 2005.

Par ailleurs, l'article R. 1334-29-5 du Code de la santé publique, précise notamment que le DTA doit être tenu à la disposition des occupants des immeubles lorsque ces immeubles comportent des locaux de travail.

Aussi, en votre qualité de propriétaire des locaux, je vous saurais gré de bien vouloir me communiquer / communiquer à l'école ... un exemplaire du dossier technique amiante (DTA) ou de la fiche récapitulative, qui sera conservé à l'école pour présentation aux agents et services concernés.

Je vous remercie de votre attention à cette question et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Dans l'attente d'un retour de votre part, je reste à votre écoute.

Mme/M. ....  
Inspecteur de l'éducation nationale  
sur la circonscription de .....

Cachet de l'IEN